

accéder à ce marché : a) faire des offres dans le cadre des contrats importants des diverses agences américaines d'achats militaires ou par l'entremise d'appels d'offres lancés par la Corporation commerciale canadienne (la CCC); b) vendre aux sociétés américaines qui ont reçu d'importants contrats. Le délégué commercial chargé de la défense peut fournir les renseignements sur les procédures et l'aide en matière d'offre en repérant d'éventuelles sociétés. On trouvera des renseignements détaillés sur les procédures d'achat du ministère de la Défense dans les publications suivantes, vendues par le Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office, Washington, DC 20402, USA: "Selling to the Military" (n° 008-000-00345-9) et "Doing Business with the Department of Defense — A guide to foreign firms."

Les entreprises canadiennes admissibles peuvent également participer à des programmes collectifs de recherche en vertu desquels les entreprises canadiennes peuvent mettre au point du matériel à l'intention des États-Unis. Le financement est également partagé par le Canada et les États-Unis.

On peut obtenir des renseignements sur le ministère de la Défense des États-Unis, les entrepreneurs américains dans le domaine de la défense et les accords canado-américains de partage du développement du matériel de défense, en s'adressant au :

Directeur, Direction des États-Unis (DDU)
Bureau des programmes de défense
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tel que susmentionné, la CCC reçoit les appels d'offres des agences américaines d'achats militaires; les fournisseurs doivent donc communiquer avec la CCC pour obtenir des renseignements à cet égard. Les fournisseurs peuvent recevoir directement des appels d'offres des agences s'ils y sont enregistrés. En règle générale, cependant, la réponse aux appels d'offres directs doit être présentée par l'entremise de la CCC.